

## CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

### COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	22
Présents	13
Votants	19
Pouvoirs	6

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **ROCHETTE** Myriam, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAIGNEUX** Patricia, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **FUTIN** Fabrice, **GAUDIN** Frédéric, **MILOT** Christine

Pouvoirs : Julien GERVAIS donne pouvoir à Frédéric GAUDIN

Anne-Sophie PRIVOLT donne pouvoir à Laurence BELLOT

Lucie POTHROT donne pouvoir à Marc NEYRA

Anaïs PACCOUD donne pouvoir à Thierry GUINARD

Dominique SCHMITT donne pouvoir à Jean-Claude DEMAY

Hélène LEBLANC MORTAGNE donne pouvoir à René BLANCHET

Secrétaire : Jean-Claude DEMAY

#### I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 17 juillet 2023 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### II - AFFAIRES FONCIERES

##### ➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Non-bâti	370 chemin des carrières	M. DEPORT	M. ALFONSI	240 Rue du stade Pierre Montmartin 69 400 Gleizé
Bâti sur terrain propre	597 Route de Montclair	Consorts ROUX	Mme BASSET et M. RODRIGUEZ	1086 Montée de Bellevue 69 480 Pommiers

---

### III – PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Titularisation d'un agent sur le grade d'adjoint technique (Sarah ATTIA)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a recruté Madame ATTIA Sarah depuis le 1er septembre 2022 en qualité d'adjoint technique stagiaire à temps non complet (25,82h par semaine hors vacances à annualiser chaque année).

A l'issue de cette année de stage et compte tenu des absences pour maladie de l'agent supérieures de 15 journées au 1/10e du temps de stage, il sera proposé de procéder à la titularisation de Madame ATTIA Sarah à compter du 16 septembre 2023, sur son grade d'adjoint technique à temps non complet (25,82h par semaine hors vacances à annualiser chaque année).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la titularisation de Mme ATTIA Sarah à compter du 16 septembre 2023, sur son grade d'adjoint technique à temps non complet.

➤ **Suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à temps non complet et création d'un poste d'ATSEM principal 2e classe à temps non complet (Recrutement de Marie THOMASSON)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a recruté depuis le 1er septembre 2023, Madame THOMASSON Marie en tant qu'ATSEM au grade d'ATSEM principal 2e classe, en remplacement de Madame DULAC Stéphanie au grade d'ATSEM principale 1ere classe.

Il sera proposé de procéder à la suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à temps non complet (38h par semaine hors vacances à annualiser) pour créer un poste d'ATSEM principal 2e classe à temps non complet (38h par semaine hors vacances à annualiser), à compter du 1er septembre 2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe à temps non complet et pour la création d'un poste d'ATSEM principal 2e classe à temps non complet, à compter du 1er septembre 2023.

➤ **Annualisation des personnels des écoles**

Monsieur le Maire rappelle que les annualisations de temps de travail sont recalculées afin d'ajuster les plannings des agents affectés aux écoles à leur activité réellement effectuée (hors remplacements). Pour rappel, le temps de travail lissé s'entend comme une harmonisation de la quotité hebdomadaire sur une période donnée (comprenant des périodes sans activité).

Ces annualisations n'impactent pas les quotités de travail de chaque poste figurant dans le tableau des effectifs de la collectivité.

Suite à la délibération 2023.22 du 19 juin 2023 portant approbation du tableau d'annualisation des personnels, et compte tenu de l'arrivée de Madame THOMASSON survenue depuis, il sera proposé au Conseil municipal de délibérer pour acter les modifications suivantes :

## Annualisation 2023

### Calcul d'annualisation - arrivée en cours d'année

NOM	Prénom	Travail effectif/sem en 2023	Quotité hebdomadaire lissée du 01/09/2023 au 31/12/2023	Quotité hebdomadaire lissée modifiée en cours d'année	Commentaire
THOMASSON	Marie	38,00	36,04	<b>35h</b>	Arrivée le 01/09/2023 Rémunération des heures supplémentaires

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur les modifications de quotité hebdomadaires de travail annualisées de l'agent titulaire susmentionné et modifie ainsi le tableau des emplois.

#### IV - TRAVAUX

##### ➤ Point sur les travaux en cours

Monsieur le Maire indique que le terrain de football synthétique sera achevé cette semaine, sauf pour la partie relative à l'éclairage public. Concernant le projet de couverture des terrains de tennis, Monsieur le Maire précise que les études de sol sont en cours.

Monsieur Jean-Claude Demay indique que le bâtiment situé en cœur de village dit « Maison Longchamp » accueille désormais l'activité de deux associations : La Récrée des mamans et Jaune comme le bleu du ciel.

#### V - URBANISME

##### ➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage
Quantité	1	9	4	1	23	12	2	6	2

➤ **Approbation de l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble cadastré section AM numéro 080 appartenant aux Consorts GLEITZ et rétrocession à la commune**

Monsieur le Maire rappelle que la convention de réserve foncière « Quartier de la Mairie » liant la Mairie et l'EPORA a été approuvée par une délibération du Conseil municipal en date du 10 octobre 2022. La commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner sur les opportunités d'aménagement liées à des acquisitions qui se présenteraient sur les tènements situés dans le périmètre concerné.

L'EPORA est arrivé à un accord avec les Consorts GLEITZ en vue de l'acquisition pour 490 000.00 € du bien immobilier situé Rue de la Mairie cadastré AM 080 pour une contenance de 1 232 m<sup>2</sup>.

Ce bien sera rétrocédé à la commune ultérieurement, conformément aux termes de la convention signée en date du 08/11/2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble sus mentionné au prix de 490 000.00 € et approuve la rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération par l'EPORA à la commune, aux conditions prévues dans la convention du 08/11/2022.

➤ **Agora : Point sur le suivi du dossier**

Madame Béatrice Pierquin indique qu'une réunion du Groupe Agora a eu lieu le 4 septembre dernier avec les cabinets d'architecture SILT et Urbi & Orbi. Cette séance de travail a permis aux cabinets d'explicitier leurs méthodes respectives dans la conception du projet et de définir le calendrier des prochaines étapes de travail à venir, au sein du groupe Agora et en concertation avec la population.

- Mardi 10 octobre à 20h : Réunion publique d'information (SILT, U&O et Groupe Agora)
- Mardi 10 octobre à 18h : Restitution du diagnostic de SILT auprès du Groupe Agora
- Jeudi 12 octobre à 18h30 : Réunion de travail U&O et Groupe Agora sur les hypothèses présentées par U&O
- Jeudi 9 novembre à 20h00 : Premier atelier citoyen sur les hypothèses retenues le 12 octobre

---

## VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Activité des commissions**

- Affaires scolaires

Madame Myriam Rochette indique que les élections des parents d'élèves seront organisées le 13 octobre. Le premier conseil d'école aura lieu le 7 novembre.

Madame Christine Milot indique qu'une visite aura lieu dans les classes ce jeudi 14 septembre pour expliquer aux élèves le principe et le fonctionnement du Conseil municipal des Jeunes. Les élections auront lieu le 13 octobre. La première séance du CMJ se tiendra le 14 octobre.

- Développement durable et implication citoyenne

Monsieur Marc Neyra rappelle quelques-uns des évènements à venir :

- 23 septembre : journée d'ouverture de la semaine européenne du développement durable au Domaine des Communes.
- 23 septembre à 11h : inauguration des panneaux photovoltaïques installés sur le toit du local technique en collaboration avec Cevidorées
- 27 septembre : fresque du numérique à la Maison des associations à partir de 18h.
- 5 octobre : conférence « rénovation globale de l'habitat » avec l'ALTE à 19h à la Maison des associations
- 7 octobre à 10h : célébration des 10 ans d'abc21 au Centre aéré Marc Julien

---

## VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que 5 jeunes ont été embauchés par la Commune en emplois saisonniers cet été.

**Prochain Conseil Municipal : Lundi 16 octobre à 20h30 à la Mairie de Pommiers**

**Fin du Conseil : 23h30**